

Le Pecq-sur-Seine, le 30 septembre 2023

Chère Madame,
Cher Monsieur,
Amis riverains du Chemin de Ronde,

Nous avons le plaisir de vous indiquer que l'Assemblée Générale de notre association se tiendra :

Mardi 17 octobre 2023 à 19h30
Pôle Wilson, 6 avenue de la Paix, au Pecq. Parking gratuit.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président sur l'activité de l'Association, et notamment :
- Point d'information sur les sujets en cours concernant l'axe du Chemin de Ronde ;
- Projet concernant la "réserve foncière" à Croissy et interrogations sur l'avenir du site de l'entreprise Servier ;
- Circulation, sécurité, aménagement de la rue du 11 Novembre ;
- Rapport du trésorier (comptes 2022) ;
- Renouvellement du mandat de membres du bureau de l'association ;
- Fixation de la cotisation pour 2024 ;
- Questions diverses.

A l'issue de cette réunion nous aurons le plaisir de partager un pot de l'amitié.

Les membres de l'Association peuvent donner pouvoir pour les représenter à cette Assemblée Générale selon formulaire ci-joint.

Dans l'attente du plaisir de vous voir,
Bien cordialement,
Jacques Goyet, Président

PJ : Rapport moral du Président, Rapport de la Trésorière, Pouvoir/



Rapport moral du Président À l'assemblée du 17 octobre 2023

Notre association a poursuivi en 2022 son action conformément à son objet sur les sujets suivants :

- La préservation du cadre de vie autour de l'axe du Chemin de Ronde (rue du 11 Novembre 1918, Chemin de Ronde, promenade Guy de Maupassant, sur les communes du Pecq, du Vésinet et de Croissy) ;
- L'amélioration de la sécurité de la circulation sur cet axe ;
- La limitation de la densification de l'habitat autour de l'axe et le suivi de tout projet pouvant avoir un impact sur le cadre de vie des riverains.

Au cours de l'année 2022 et le 1^{er} semestre 2023 notre Association a mené les actions suivantes :

- La poursuite de nos échanges avec AEB et les autres associations concernées par le chantier du Parc Princesse. Les travaux sont désormais très avancés et l'arrivée des occupants s'effectue progressivement. Les dernières arrivées devraient s'effectuer sur les années 2023 et 2024. Il conviendra de mesurer l'impact de l'urbanisation du Parc Princesse en 2024, notamment sur la circulation, quand les occupants seront tous arrivés ;
- Les immeubles du Moulin Vert et Nafilyan pour lesquels notre Association s'était attachée à obtenir des améliorations au moment de la négociation des permis de construire sont désormais livrés et occupés. Des incivilités et nuisances nombreuses ont été signalées. L'Association s'attache notamment à obtenir un enlèvement des ordures plus fréquent et à combattre les dépôts sauvages de déchets et d'objets encombrants sur les trottoirs. Le stationnement autour du Moulin Vert est également problématique et l'Association échange avec la mairie de Croissy sur des solutions possibles ;
- Notre action se poursuit pour limiter la circulation sur le Chemin de Ronde et plus largement pour intervenir dans tous les projets relatifs au plan de circulation concernant l'axe du Chemin de Ronde. Signalons à cet égard que le Pecq vient de classer en zone 30 la rue du 11 Novembre, ce qui devrait contribuer à un ralentissement de la vitesse sur l'axe.

Concernant notre action sur les chantiers en cours, il convient de signaler :

- La poursuite de la pression sur les mairies concernées (Le Pecq et Le Vésinet) pour



l'aménagement de la rue du 11 Novembre suite à l'enfouissement des réseaux (réfection de la chaussée, la pérennisation du stationnement en quinconce, pose de ralentisseurs), ces travaux devaient intervenir désormais pour le 2^{ème} semestre 2023 mais la mairie du Vésinet a annoncé qu'elle n'avait plus les moyens d'honorer son engagement, il faudra donc poursuivre notre action pour que ces travaux soient achevés en 2024 ;

- Le sort réservé au terrain dit de la "réserve foncière" acheté par la Mairie du Croissy et situé entre les immeubles « Moulin Vert » et « Les Impressionnistes » (89 Chemin de Ronde), est désormais fixé. Notre Association s'était opposée à une nouvelle construction d'immeubles de logements qui serait venue encore densifier l'axe du Chemin de Ronde. Début septembre, la mairie de Croissy a confirmé que ce terrain ne serait pas affecté à la construction de logements mais à la création d'une supérette, d'un centre d'imagerie médicale, de diverses autres activités médicales et d'une crèche. L'Association reste vigilante et a demandé notamment une étude sur l'impact de la construction pour l'ensoleillement de la résidence Les Impressionnistes. Pour autant, elle ne peut être que satisfaite du projet présenté qui semble le moins mauvais pour la qualité de vie des riverains ;
- La mairie de Croissy a présenté un projet d'installation d'un composteur sur le terrain situé à hauteur du 150, chemin de Ronde. L'Association va étudier ce projet qui vient d'être dévoilé ;
- Les installations de décarbonation de Suez créent des nuisances auditives pour les riverains. Diverses actions sont menées pour obtenir des mesures permettant de limiter ces nuisances ;
- Enfin, le suivi du dossier Servier dont le déménagement des activités vers Saclay a été annoncé pour 2023 et qui devrait donc intervenir incessamment. C'est sans doute le dossier le plus important pour l'avenir du Chemin de Ronde. L'Association tente là encore de peser pour que la reconversion du site, lorsqu'il sera vendu par Servier, ne se traduise pas par la densification à outrance du quartier par la création de logements. Il conviendrait pour cela que des activités tertiaires succèdent aux laboratoires Servier. Jusqu'à présent, la mairie de Croissy a pris la position qu'elle n'entendait pas modifier le PLU qui ne permet que des activités mais l'intérêt financier de Servier est de vendre le terrain au meilleur prix, ce qui lui fera peser de tout son poids pour obtenir une modification du PLU. Notre association doit donc suivre ce dossier de très près.

Nos actions font l'objet de bulletins réguliers diffusés à nos membres et nous vous renvoyons à leur lecture pour plus de détails. Nous débattons lors de notre assemblée des sujets évoqués ci-dessus.

Lors de notre assemblée seront par ailleurs approuvés les comptes 2022 (qui sont fournis en annexe de la convocation de notre assemblée générale). Ces comptes n'appellent pas de



commentaires particuliers et nous amènent à proposer de fixer la cotisation annuelle à un montant de 15€ pour 2024, c'est-à-dire sans changement par rapport à 2023.

Enfin, votre assemblée aura à constater que les mandats de trois membres du conseil d'administration et du Bureau viennent à expiration à savoir :

- Madame Françoise Pierredon, Vice-Présidente pour Le Vésinet,
- Monsieur Cyril Berseille, Secrétaire général,
- Monsieur Olivier Pierredon, Vice-Président pour Croissy.

Il est proposé de renouveler leurs mandats pour 2 ans jusqu'à l'assemblée à tenir en 2025 qui statuera sur les comptes de 2024.

Par ailleurs, les mandats de Madame Béatrice Miller, trésorière, de Madame Véronique Vital, Vice-Président pour Le Pecq et de Monsieur Jacques Goyet, Président se poursuivent jusqu'à l'assemblée à tenir en 2024 pour approuver les comptes 2023.

Il est rappelé que notre Association est intéressée par toutes les bonnes volontés. N'hésitez pas à vous manifester si vous êtes candidate ou candidat au Bureau ou au Conseil d'administration.

Plus nous serons de cotisants, plus les élus locaux seront attentifs à nos demandes. Rejoignez notre association et pour cela prenez la bonne décision : adhérez et de payez votre cotisation !

Pour le Bureau,
Jacques Goyet
Président

